

Le Comité National Biodiversité approuve, avec des réserves, la stratégie nationale biodiversité (SNB) du gouvernement



Le 16 octobre, le Comité National Biodiversité, présidé par Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la biodiversité, rendait son avis sur la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030-volet 2 post COP 15) mis en consultation en juillet dernier par le gouvernement. La Fédération des Parcs y était représentée par Sophie Tubiana, vice-présidente et Michael Weber, président.

L'avis émis comprend de nombreuses recommandations et propositions d'amélioration du projet de SNB. La Fédération des Parcs a activement contribué à la note de positionnement co-portée en inter-réseaux* pour interpeller le gouvernement sur 4 points principaux :

- la nécessité d'une gouvernance qui associe toutes les parties prenantes et notamment les collectivités territoriales ;
- l'objectif de 10% de protection forte défini à l'échelle nationale est à décliner localement dans chaque région ;
- les moyens financiers et humains nécessaires à sa mise en œuvre ;
- l'engagement de tous les secteurs de l'économie dans le chantier de la transition écologique.

Ainsi, l'efficacité des Parcs dépend de la capacité à mettre en cohérence les politiques publiques et les chartes de Parcs.

A cette occasion la Fédération a souligné l'importance et le rôle que le réseau des Parcs naturels régionaux peut jouer dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Lors de ce comité, la Fédération des Parcs a également insisté sur l'importance de la dotation biodiversité, cela en pleine période de vote du projet de Loi de finances 2024. Le projet de Loi présenté par le Gouvernement confirme la forte revalorisation de cette dotation la passant à 100 millions d'euros.